

Une assemblée générale sur fond de réformes

Si nous avons souhaité attendre l'avancement des travaux issus des Etats Généraux du Football Français pour convoquer notre assemblée générale annuelle, c'est pour que tous les adhérents du SNAAF soient mieux à même de réaliser à quel point les moments que vit notre football sont importants, pour ne pas dire plus...

Le marasme de l'équipe de France lors de la dernière Coupe du Monde en Afrique du Sud a provoqué un électrochoc dans toutes les strates de notre sport, à tous les étages, du plus humble des clubs jusqu'au boulevard de Grenelle, siège de la FFF.

Les Etats Généraux ont permis de dégager quelques lignes forces concernant ce qu'il est convenu d'appeler la gouvernance du football.

L'une d'entre elles, la reconnaissance de la position centrale des "familles" du football (joueurs, entraîneurs, éducateurs, administratifs et assimilés, arbitres, médecins,...) va nous permettre de jouer un rôle considérable, désormais. C'est pourquoi le SNAAF a été à l'origine de la création de l'Union des Acteurs du Football (UAF), comme Alain Belsœur, notre président, l'explique dans le présent numéro de SNAAF Infos.

Il va de soi que cette assemblée générale, sur fond de réformes, permettra aussi d'évoquer les menaces qui s'accumulent et qui concernent directement les salariés du football comme le sont les administratifs et assimilés. Et ces menaces sont sérieuses : les attaques, à peine déguisées, contre notre Convention Collective semblent obéir à des principes aveugles : nous assistons à des tentatives de remise en cause des acquis et des statuts qui sont inacceptables. Il en va de même pour un des piliers de notre football : le paritarisme, qui consiste à mettre tout le monde (employeurs et représentants des salariés) autour d'une même table et négocier au mieux des intérêts des uns et des autres certes, mais sans jamais oublier l'intérêt supérieur du football. En ce sens, les "permanents" du football que nous sommes tous doivent se mobiliser très fortement autour du SNAAF, à l'heure où ces réformes peuvent garantir un avenir plus se-



Pierre Cibot
Secrétaire général du SNAAF

Le sommaire

"Nous avons besoin d'être encore plus nombreux, en terme d'adhérents, mais aussi que chacun s'engage à son niveau. Etre élu au sein d'un comité d'entreprise, délégué du personnel dans un organisme employeur, correspondant local ou régional du SNAAF : les moyens de s'engager sont multiples..."

Alain Belsœur
président du SNAAF

Engagez-vous, c'est essentiel !

pages 2 à 6



La création de l'Union des Acteurs du football

page 7



Alain Belsœur Président de l'UAF

“L'Union des Acteurs du Football : une organisation désormais incontournable dans le football français”

Ce n'est pas un hasard si le président du SNAAF est devenu président de l'Union des Acteurs du Football (UAF) en décembre dernier. Cette structure réunit l'ensemble des “familles” du football français (joueurs, entraîneurs et éducateurs, administratifs et assimilés, arbitres et médecins). Elle entend “peser très lourd” en étant très présente et active au sein de tous les débats et de toutes les décisions engageant l'avenir du football, et de ses acteurs, dont la nouvelle gouvernance de la FFF...

Tout est en fait parti de la tenue des Etats Généraux du Football Français en octobre dernier...

- “ Oui. Ce séminaire de deux jours a été organisé à la suite du traumatisme provoqué par les événements de la Coupe du monde en Afrique-du-Sud. Il s'agissait de réformer notre football national. Au terme de ce séminaire, le président de la Fédération Française de Football, Fernand Duchaussoy, s'est félicité publiquement d'avoir ainsi pu réunir “les trois composantes du football français : le football professionnel, le football amateur et les acteurs”.

Et là, vous avez été très réactif...

- En tout premier lieu, nous avons considéré qu'il s'agissait là d'une vraie reconnaissance de l'importance centrale qu'occupent les joueurs, les entraîneurs, les éducateurs, les arbitres, les médecins et bien sûr les administratifs et assimilés dans l'organisation et le fonctionnement du football français. Nous sommes tous, en effet, les acteurs du quotidien.

Sur ma proposition en tant que président du SNAAF, l'ensemble des associations et syndicats professionnels regroupant lesdits acteurs se sont très vite réunis et ils ont créé, début décembre, l'Union des Acteurs du Football, une structure qui pèse désormais très lourd dans l'organisation du football de notre pays.

Dont vous êtes devenu le président...

- En effet. Je suis ravi du rôle-moteur que le SNAAF a joué en faveur de la création de cette Union et qu'il est appelé à tenir en représentant cette nouvelle entité dans les plus hautes instances de notre sport. D'autant qu'à l'unanimité, Patrick Razurel, vice-président délégué du SNAAF, a lui aussi été élu au poste de secrétaire général de l'UAF. Mais je veux souligner qu'aucune association ni aucun syndicat n'a de volonté, ou de pratique hégémonique au sein d'une instance qui commence à bien fonctionner.

L'Union des Acteurs du Football va donc pouvoir peser sur la gouvernance du football français, à la mesure du rôle central et majeur que joue l'ensemble de ses composantes. Nous mesurons tous bien ce qui se joue actuellement : la situation économique en général, et celle du football en particulier, provoque des tensions de plus en plus fortes, les tentatives de remise en cause des acquis et des statuts deviennent véhémentes, le paritarisme s'exerce de plus en plus âprement et nous savons bien que certains rêvent de le remettre en cause. Nous devons donc être encore plus forts, encore plus pugnaces, encore plus soudés, encore plus déterminés.

C'est le véritable appel que vous lancerez lors de la prochaine assemblée générale du SNAAF.

- C'est essentiel. Non seulement nous avons besoin d'être encore plus nombreux, en terme d'adhérents (même si nous sommes déjà très représentatifs comme les élections le démontrent régulièrement), mais aussi que chacun s'engage à

sommes déjà très représentatifs comme les élections le démontrent régulièrement), mais aussi que chacun s'engage à son niveau. Etre élu au sein d'un comité d'entreprise, délégué du personnel dans un organisme employeur, correspondant local ou régional du SNAAF : les moyens de s'engager sont multiples.

Tous ces engagements mis bout à bout permettront de conforter encore plus le SNAAF en interlocuteur incontournable de toutes les instances du football français dont nous représentons une famille majeure.

Alors, je le dis une nouvelle fois à l'ensemble des près de 3000 salariés administratifs et assimilés : soyez fiers d'appartenir à une famille qui, comme le dit joliment Paule Baron dans sa réponse à vos questions, représente les permanents du football, ceux qui au sein des clubs, des ligues, des districts font tourner la machine au quotidien et se dévouent corps et âme pour leur métier qui est aussi leur passion.

Tous ensemble, au sein du SNAAF et désormais au sein de l'UAF, nous allons pouvoir être pleinement entendus et écoutés et peser au quotidien pour que le football français soit fort, efficace, porteur de succès pour ses équipes comme pour ses salariés." ■

LES MEMBRES DE L'UNION DES ACTEURS DU FOOTBALL

Au titre des cinq familles constitutives des « acteurs », les organisations suivantes se sont réunies afin de créer l'Union des Acteurs du Football. Elles sont membres fondateurs.

AU TITRE DE LA FAMILLE DES ENTRAÎNEURS ET ÉDUCATEURS :

- l'Amicale des éducateurs de football (AEF),
- le Groupement des éducateurs de football (GEF),
- l'Union nationale des cadres techniques du football (UNCTF),
- l'Union des entraîneurs et cadres techniques du football (UNECATEF)

AU TITRE DE LA FAMILLE DES MÉDECINS :

- l'Association des médecins de clubs de football professionnel (AMCFP),
- l'Association des médecins fédéraux régionaux (AMFR),

AU TITRE DE LA FAMILLE DES ARBITRES :

- le syndicat des arbitres de football d'élite (SAFE),
- l'union nationale des arbitres de football (UNAF),

AU TITRE DE LA FAMILLE DES ADMINISTRATIFS ET ASSIMILÉS :

- le syndicat national des administratifs et assimilés du football (SNAAF),

AU TITRE DE LA FAMILLE DES JOUEURS :

- l'union nationale des footballeurs professionnels (UNFP)

LE BUREAU DE L'UNION DES ACTEURS DU FOOTBALL :

- Président : Alain BELSOEUR (SNAAF)
- Vice-Président Délégué : Jean-Marie LAWNICZAK (Amicale des Educateurs)
- Vice-Présidents : René CHARRIER (UNFP) - Eric ROLLAND (AMCP) Bernard SAULES (UNAF)
- Secrétaire Général : Patrick RAZUREL (SNAAF)
- Secrétaire Général Adjoint : Sylvain KASTENDEUCH (UNFP)
- Trésorier Général : Raymond DOMENECH (UNECATEF)
- Trésorier Général Adjoint : Roger BOREY (Groupement des Educateurs de Football)
- Membre : Olivier THUAL (SAFE)



ADHÉRENTS DU SNAAF

à jour de votre cotisation

PARTICIPEZ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE VOTRE SYNDICAT

MERCREDI
9 MARS 2011
à 9h00

FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE FOOTBALL
87, boulevard
de Grenelle
75015 PARIS

Métro :
La Motte-Picquet Grenelle
Lignes : 6 - 8 - 10



Paule Baron
FC Nantes

La constance et l'opiniâtreté

Jeune retraitée depuis deux ans, aujourd'hui membre de la Commission Exécutive du SNAAF, Paule Baron a découvert le monde du football en entrant au FC Nantes au début des années 90. Syndiquée au SNAAF depuis 1997, elle n'a cessé de se battre pour les salariés d'un club soumis, depuis de nombreuses années, à des tempêtes impitoyables. Elle témoigne ici de son engagement syndical sans faille...

Votre parcours professionnel antérieur au football vous avait-il permis de faire vos armes, au niveau syndical ?

- " J'avais auparavant travaillé 21 ans comme contrôleur de gestion dans une biscuiterie locale passée sous contrôle américain dans les années 70. J'avais donc un aperçu de l'action syndicale des différentes confédérations, il y avait 2 000 salariés ! Au FCNA, il y a eu vacation au collège des délégués non cadres ou siégeaient seulement des sportifs. A la demande des délégués joueurs je me suis présentée avec une collègue au 2e tour fin 1997. Je n'avais jamais été syndiquée ni n'avais exercé de mandat. A mon arrivée : il n'y avait pas de C.E., ni de C.H.S.-C.T., aucun budget alloué, la convention collective C.C.P.A.A.F et le règlement intérieur n'étaient pas remis au personnel. Il n'y avait pas de panneaux d'affichage, la majorité des salariés n'avaient pas de contrat, quelques rares privilégiés de l'encadrement bénéficiaient d'une couverture mutuelle et de prévoyance. Il n'y avait pas de local pour les délégués, aucun accès à la documentation sociale et juridique. Les heures supplémentaires n'étaient pas payées. J'ignorais l'existence du SNAAF. Début 1998, j'ai téléphoné à la L.F.P., concernant l'existence ou pas d'une

convention collective. La standardiste m'a passée Mme Lozach'Meur (membre de la Commission Exécutive du SNAAF - ndlr), qui me l'a adressée et m'a appris l'existence du syndicat. J'ai adhéré aussitôt.

Et votre engagement a tout de suite été maximal...

- Le premier mandat a constitué un difficile apprentissage, le D.G. de l'époque n'organisait pas les réunions obligatoires, je provoquais des "rendez-vous" dès que le personnel nous saisissait. Les deux Présidents successifs passaient tard le soir, ils ne voyaient pas les délégués ni le personnel. N'ayant pas de moyens financiers, notre champ d'action était assez limité, nous ne recevions pas non plus les documents sociaux et économiques obligatoires.

Nous n'avions pas un véritable dialogue avec la Direction sans écoute sociale et sans fonction D.R.H. En septembre 1999, le Directeur Commercial Mr. Eric LEPORT, a repris la fonction de D.G. sous la présidence de Mr. Kleber BOBIN (S.A.O.S.) Nous avons alors reçu une écoute attentive, bénéficié de relations positives et nous avons pu avancer socialement.

Ma grande satisfaction a été d'avoir pu traiter le dossier du contrat collectif de Mutuelle et de Prévoyance de A à

avons pu avancer socialement.

Ma grande satisfaction a été d'avoir pu traiter le dossier du contrat collectif de Mutuelle et de Prévoyance de A à Z. J'ai tout préparé, calculé, étudié le marché, sélectionné 5 mutuelles. La Direction a pris la décision finale et elle a signé. Pour rattraper les retards de participation aux cotisations, j'ai obtenu un financement de l'employeur à hauteur de 80 % pour tous, au lieu des 50 % prévus au minimum à la C.C.P.A.A.F. Puis le club a réuni l'Association et la S.A.O.S, en une seule entité CLUB. J'ai alors milité pour que les salariés des deux entités obtiennent les mêmes avantages sociaux, ce qui n'existaient pas avant, au niveau des primes, intéressement, P.E.E., Mutuelle et Prévoyance, avantages C.E. et salaires à des postes comparables.

Réélue sous la bannière SNAAF cette fois-ci, j'ai négocié et paraphé l'accord des 35 h, les renouvellements de l'intéressement. Nous avons créé le C.E. et obtenu les deux subventions : le fonctionnement de la Délégation Unique, et la subvention sociale et culturelle. Je consultais les sportifs avant chaque accord, afin de respecter leur point de vue, car les joueurs faisaient partie du même collègue employés.

Puis, consciente des différentes spécificités, j'ai élargi les collègues en ouvrant celui des cadres, et créant un collègue employé particulier pour les sportifs. J'ai obtenu l'extension des 35 h à tous les médicaux en juillet 2002.

C'est au moment de la vente du club à la Socpresse que les grosses difficultés se sont amoncelées...

- Oui, et je dois ici rendre un grand hommage au regretté Hervé Gorce qui était alors le président du SNAAF. Il nous a beaucoup aidés à cette époque.

Nous avons enregistré l'arrivée d'un Président salarié en 2001, puis nous avons connu des soucis de management et d'ambiance générale.

Par pudeur je ne veux pas parler des blessures du personnel, mais il y eu des souffrances dues aux méthodes de management. Nous avons assisté à la valse de l'encadrement sportif et administratif et vu arriver des "gens" sans expérience.

Il y a eu trop d'audits onéreux, sans égard pour l'aspect humain. A partir de là, tout est devenu conflictuel en interne entre la nouvelle Direction entourée de ses nouveaux cadres, et les sportifs et les anciens salariés. Et aussi en externe : entre Direction, supporters et médias. La SOCPRESSE a été reprise par Mr. Serge DASSAULT, et nous avons eu un président en plus dans l'organigramme. Puis le Club a été revendu en août 2007 à l'actuel actionnaire.

En décembre de la même année, les délégués ont été

convoqués pour "Projet de licenciement économique" : (23 licenciements envisagés de salariés dépendant de la Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football).

Sur ce dossier, nous n'avons jamais pu rencontrer l'actionnaire en direct. Nous avons pris une avocate sur Nantes, et notre expert comptable a connu des soucis pour l'avancement du dossier, n'obtenant pas les rendez-vous demandés, des documents, ni les réponses espérées. Notre C.E. a été poursuivi par l'actionnaire ainsi que notre expert comptable. J'ai 5 fois représenté les salariés en référé, au T.G.I. J'ai passé mes soirées, mes week-ends et même quelques nuits à préparer la défense des salariés. Hervé GORCE, gérait la partie médiatique pour nous ôter la pression locale.

Sans le soutien du S.N.A.A.F, par ses déclarations médiatiques, et l'aide de nos experts, nous n'aurions pas obtenu que les 23 licenciements passent à 9 licenciements, puis se finalisent en 3 départs en pré-retraite et 3 licenciements. 3 salariés ont été "sauvés" au dernier moment pour situation familiale.

Cet engagement syndical a été constant et opiniâtre de votre part. Avec le recul que vous a apporté votre retraite d'une part, votre participation à la Commission Exécutive du SNAAF d'autre part, quels conseils pourriez-vous donner à vos collègues encore en activité qui envisageraient d'exercer de telles fonctions ?

- Je le dis très clairement. Si c'était à refaire je le referais ! Sans hésiter. La préoccupation essentielle est le devenir des emplois. Je pense que chacun peut le faire dès l'instant qu'il s'intéresse aux autres et à son entreprise. Etre délégué d'un syndicat permet de mieux se faire respecter car un soutien est indispensable.

La solidarité entre salariés est vitale pour que les délégués puissent mieux oeuvrer.

J'espère vraiment que d'autres auront la "vocation" et puiseront en eux la force pour défendre leurs collègues en donnant de leur temps.

Pour ça, le comité d'entreprise est un endroit stratégique. Le C.E. n'est pas seulement une machine à distribuer des places de cinéma, il a un rôle important dans la bonne marche économique de l'entreprise, le maintien des emplois, le respect du code du travail, de la Convention Collective et des accords signés.

Les administratifs sont les "permanents" du football, ils ne doivent pas être les otages et les victimes de la politique de ceux qui ne font qu'y passer..." ■



Eric Moerckel

Délégué du personnel du RC Strasbourg

“L'importance de cette fonction quand la structure est en danger...”

Eric Moerckel espère pouvoir fêter son quart de siècle de salarié au Racing-Club de Strasbourg à la fin 2011... Agé de 50 ans, ce fidèle parmi les fidèles, syndiqué au SNAAF depuis le milieu des années 90, mesure avec lucidité l'importance de son rôle de délégué du personnel...

“ La situation financière est devenue très difficile depuis la descente en National. Mais elle est maîtrisée grâce à la décision favorable de la DNCG avec recrutement contrôlé. Par rapport au début de saison, c'est une amélioration... Cette situation a été difficile à vivre pour les salariés surtout après le premier plan de licenciement. Même si ce plan était nécessaire car la structure de L2 était non compatible avec le National. Les salariés en sont bien conscients.

Mon rôle est donc d'être en relation constante avec la direction. Je me sens le garant du respect du droit du travail et donc de la défense des salariés. Il s'agit aussi de transmettre à la direction les soucis rencontrés par les salariés dans leur travail au quotidien et de rester vigilants, également, quant à d'éventuels futurs licenciements.

Ma priorité : plus de compétences en tant que DP en faisant une for-

mation en accord et avec le DG d'ailleurs. La mise en danger du club à cause de la descente en National nous a fait prendre conscience de l'importance de notre fonction. Notre dialogue avec la direction par l'intermédiaire du CE a été difficile au début, mais il a toujours été constructif grâce aussi à l'écoute et à l'envie de notre DG de travailler avec nous.

L'aide du SNAAF a été très précieuse, notamment celle de son directeur permanent, Thierry Brisset, qui a toujours été disponible pour répondre à nos questions et nous soutenir lors des moments difficiles. Il s'est même déplacé à Strasbourg pour rencontrer les salariés qui le souhaitent. Ce fut un soutien ô combien important, surtout lors de la période des licenciements.” ■



Valérie Pédron

Déléguée du personnel des Girondins de Bordeaux

“Rester toujours vigilant”

Récemment devenue déléguée du personnel dans un club qui bénéficie “d'une gestion saine et équilibrée”, cette jeune syndiquée a pris la relève des anciens.

“ Il y a très peu de syndiqués au club et j'étais la seule à vouloir envisager de prendre la relève de Gérard Cuvelier qui a occupé cette fonction pendant de nombreuses années et qui, en particulier, a défendu les intérêts des salariés au moment de la négociation des 35 heures. Je suis arrivée au club en 1999 et je me suis syndiquée quasiment dès mon arrivée sans autre raison que ma conviction personnelle. Je pense en effet qu'il est indispensable pour garantir un dialogue et une concertation avec la Direction que le SNAAF soit représenté au club. La présence d'un délégué syndical au sein d'une entreprise garantit, en tout cas, je l'espère, qu'aucune décision relative aux droits des salariés ne sera prise sans consultation préalable et cela me semble indispensable.

Sur le terrain, je n'ai pour le moment mené aucune action particu-

lière. C'est peut être bon signe...

Je n'ai pas encore pleinement conscience de ce que peut représenter ce rôle... inciter certains de mes collègues à rejoindre les rangs peut en faire partie... Il y a du travail...

La société dans laquelle nous vivons traverse une période difficile et mouvementée où certains acquis sociaux sont mis à mal, le milieu du football n'y échappe pas étant lui-même un milieu où l'aléatoire est la règle (résultats sportifs, droits TV...).

Nous avons la chance à Bordeaux d'avoir une gestion saine et équilibrée qui permet justement de pallier à ces aléas mais pour combien de temps et jusqu'à quand ? Personne ne peut répondre.

Il faut donc rester vigilant même si pour le moment ma mission n'a pas encore pris tout son sens.” ■



David Jacotot

Expert en droit du travail

La nouvelle donne

Maitre de conférences à la faculté de droit de Dijon, membre du Laboratoire de Droit du Sport, David Jacotot intervient auprès du SNAAF pour réaliser des expertises en droit du travail. Dans cet entretien, il évoque avec nous la nouvelle donne en matière de représentativité syndicale qui, en prévision de son application dès l'été 2013, nécessite d'ores et déjà une mobilisation sans faille des salariés administratifs et assimilés du football en faveur du SNAAF.

Quels sont les principaux changements introduits par la loi de 2008 ? Qu'est-ce qui a guidé le législateur ?

- " De plus en plus la règle de droit du travail trouve sa source dans une convention collective, c'est-à-dire dans une norme élaborée par les employeurs et les syndicats représentatifs de salariés.

La loi est donc loin d'être la seule source du droit du travail.

De surcroît la convention collective peut sous certaines conditions être moins favorable aux salariés que la loi ou qu'une autre convention collective supérieure.

Donc il fallait une plus grande légitimité des acteurs qui vont négocier "pour le compte des salariés".

La solution: une représentativité prouvée dont l'un des critères - l'audience - est basé sur l'opinion des salariés eux-mêmes sur les syndicats. En résumé, il est demandé aux salariés de donner leur avis sur celui ou ceux qui seront aptes à négocier avec les employeurs.

Concrètement, cela signifie quoi, pour les salariés administratifs et assimilés représentés par le SNAAF ?

- Schématiquement : les syndicats doivent donc se rapprocher encore plus des salariés et les convaincre de "voter pour eux".

Au niveau d'une entreprise (Ligue, district, club), pour celle qui doit organiser des élections professionnelles - comité d'entreprise obligatoire si plus de 50 salariés et/ou délégué du personnel à partir de 11 salariés, les salariés membres du SNAAF devront constituer une sec-

collèges électoraux) de candidats aux élections organisées prochainement dans leur entreprise avec autant de noms que de postes à pourvoir au CE.

Si 10 % des salariés votants (et non des électeurs inscrits) votent pour la liste, alors le syndicat est estimé parfaitement représentatif, en termes d'audience.

Un délégué syndical sera désigné (s'il n'y a pas de CE, ce sera donc nécessairement un délégué du personnel). Il aura pour mission dans l'entreprise de négocier et d'exercer une mission syndicale.

Au niveau de la branche (par exemple selon nous le football), les critères de représentativité sont presque identiques.

S'agissant de la seule audience, elle se mesure en consolidant tous les résultats obtenus par un syndicat dans chaque entreprise de la branche ; s'il obtient 8% (et non 10%) alors il pourra être représentatif.

Une liste ministérielle fera état des syndicats de branche représentatifs. Pour ce faire, il faut que toutes les entreprises aient procédé aux élections professionnelles, ce qui n'est pas encore le cas.

Aussi jusqu'au 22 août 2013 la loi maintient-elle le régime antérieur à la loi de 2008.

Donc schématiquement, un syndicat représentatif antérieurement l'est encore jusqu'à cette date.

Et jusqu'en 2017, un syndicat de branche qui craint de ne pas obtenir 8% sera quand même représentatif s'il est affilié à un syndicat représentatif au niveau national et interprofessionnel (CGT, CFTD, FO par exemple...). ■

tion syndicale (au moins 2 adhérents d'un même syndicat) et présenter une ou plusieurs listes (s'il y a plusieurs

UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE INNOVANTE

Nous l'expliquons longuement dans le présent numéro de SNAAF-INFOS Spécial Assemblée Générale : les enjeux deviennent très importants pour nos métiers.

C'est pourquoi le SNAAF a voulu innover pour son assemblée générale.

Deux heures d'information sont donc prévues autour de thématiques essentielles :

- **REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL**

(Délégué du personnel, comité d'entreprise, délégation unique du personnel)

- **CONTRAT DE TRAVAIL**

- **CONVENTION COLLECTIVE**

Ces thématiques seront animées par David Jacotot, expert en droit du travail, conseiller du SNAAF (lire aussi l'interview page 7).

Les adhérents pourront ainsi recueillir toutes les informations nécessaires pour s'engager au sein de leur entreprise et répondre ainsi à l'appel du SNAAF, à l'heure où notre sport refond sa gouvernance.

PROGRAMME DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 9 MARS 2011

A partir de 9h00
Accueil des participants

9h30
Discours de bienvenue
du président Alain Belsœur

Thématiques animées
par David Jacotot

11h00
Assemblée générale

Le SNAAF renforce ses rangs



Nous souhaitons la bienvenue à Lola Pierres, qui vient de rejoindre les permanents du SNAAF, au siège du 87 boulevard de Grenelle, à Paris.

Recrutée en tant qu'assistante administrative et juridique, Lola Pierres est titulaire d'un Master 2

Droit du sport de la Faculté de Droit d'Aix-en-Provence.

Le choix du SNAAF s'est porté sans hésitation sur cette nouvelle collaboratrice après son stage de six mois au sein du Mans (Ligue 2) où elle a exercé son savoir dans les ressources humaines, en lien avec la direction Marketing et Communication pour le stade du club, le MMArena.

Nul doute que l'arrivée parmi nous de Lola Pierres représentera un "plus" important pour nos adhérents et plus particulièrement pour des réponses à leurs questions relatives au droit du travail, en rapport avec notre Convention Collective.

Voici les coordonnées de Lola Pierres :

Téléphone : 01 44 31 73 85

Courriel: assistancejuridique.snaaf@gmail.com



AGENCE STRASBOURGEOISE DE PRESSE

jlf@asp-presse.fr

pour vous, comme pour le SNAAF

**nous concevons, nous rédigeons,
nous mettons en page et imprimons**

VOTRE PUBLICATION